



NOVEMBRE 2012 – FEVRIER 2013

N° 118

Sommaire :

- Page 1: Le mot du maire
- Page 2 : Compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2012
- Page 4: Compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2013
- Page 11 : Commission scolaire et périscolaire
- Page 12 : Budget primitif communal 2013
- Page 14: Commission travaux et urbanisme
- Page 16: Commission cadre de Vie
- Page 17 : Commission communale d'action sociale
- Page 18 : Commission bibliothèque
- Page 19 : Informations communales
- Page 20 : Permis de construire
- Page 21 Etat civil
- Page 22 Pêle mèle
- Page 24 Ca se passe à Chuzelles
- Page 25 La vie associative chuzelloise

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de rédaction :
Commission communication et secrétariat

Le mot du Maire

Depuis 3 ans, l'équipe municipale travaille sur l'élaboration du projet de PLU. Suite au diagnostic et à l'élaboration du PADD, le conseil municipal a validé à l'unanimité, le projet de PLU le 25 juillet 2012. Puis les Personnes Publiques Associées ont été consultées, elles ont toutes donné un avis favorable. Les chuzellois se sont ensuite exprimés durant les 6 semaines d'enquête publique. Le commissaire enquêteur a fait la synthèse de l'ensemble de ces remarques, pour donner également un avis favorable à notre projet, assorti de quelques remarques et préconisations.

Des modifications mineures, n'étant pas de nature à remettre en cause les orientations générales du PADD, ni l'économie générale du projet, ont pu être intégrées dans le document final. Mercredi 20 mars 2013, le conseil municipal a approuvé le PLU dans sa version définitive.

Je tiens à remercier Gilles GAVIOT-BLANC, adjoint à l'urbanisme ainsi que les membres de sa commission qui se sont beaucoup investis sur ce dossier. Ce nouveau PLU, projet important pour le développement et l'avenir de la commune, permettra de lancer les travaux d'aménagement et de construction de logements dans le centre village dont les programmes vous seront présentés lors de la réunion publique qui aura lieu le lundi 25 mars 2013 à 19h00 au Mille Club.

Concernant la réforme des rythmes scolaires, une concertation a été menée avec les différents acteurs ; parents d'élèves, enseignants et élus. Compte tenu des difficultés de mise en œuvre, il en est ressorti le souhait de différer la mise en place de cette réforme. Par délibération en date du 20 mars 2013, la commune de Chuzelles a demandé une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation des 3 heures hebdomadaires d'accueil des écoliers par la collectivité.

Pour la 9^{ème} année, nous allons recevoir le festival de l'humour de Vienne. Cette année c'est « Wally et son Best on » qui viendra nous présenter son spectacle le mercredi 27 mars 2013 à 20h30 au Mille Club.

Bons spectacles à tous.

Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 29 novembre 2012

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire,
G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. CARRET, R. ALIX, C. COURNUT, G. GONIN, O. HIRSCH,
L. JAIMET, A. LE GOUGUEC, MT. ODRAT, A. TRUCHET.

EXCUSE(S) : H. JANIN donne pouvoir à Marielle MOREL
C. BOREL

ABSENT(S) : B. DECHASSE
G. VERNAY

SECRETAIRE: L. JAIMET

**APPROBATION DES CONSEILS MUNICIPAUX
du 25 juillet 2012 et du 10 octobre 2012 : les
procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 36 : MISE EN ŒUVRE DU
SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION INTERCOMMUNAL : FUSION**

Rapporteur : Marielle MOREL

Lors du conseil municipal du 19 juillet 2011, la commune de Chuzelles s'est positionnée favorablement sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma a été approuvé par arrêté le 22 décembre 2011. Il prescrit plusieurs mesures destinées à rationaliser la carte intercommunale. L'une de ces prescriptions porte sur la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

Ainsi que le prévoit l'article 60-III de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, Monsieur le Préfet doit soumettre cette proposition à l'avis des EPCI et à l'accord des communes membres intéressées au projet.

L'arrêté de projet de périmètre fixe la liste des collectivités concernées et détermine la catégorie de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion.

Ce rapprochement est évoqué et discuté depuis plusieurs années et comme indiqué dans la délibération de la commune de Chuzelles du 19 juillet 2011, cette fusion devrait à priori engendrer une dynamique, qui pour chacune des structures, valorisera ses forces et atténuera ses faiblesses. Aussi dans une démarche de cohérence et avec la volonté d'avancer, il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement à cette proposition de fusion.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité à cette proposition de fusion.

**DELIBERATION N° 37 : INDEMNITE DE
CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE
2012**

Rapporteur : Marielle MOREL

Le trésorier principal auprès de la trésorerie de Vienne, Monsieur Joseph SICARD, assure des prestations de conseil à la commune tout au long de l'année au titre de la gestion courante. L'indemnité de conseil qui lui est due à ce titre est établie annuellement à partir de la moyenne des éléments comptables des trois exercices précédents (2008 à 2011) extraits des comptes de gestion conformément au décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 et à l'arrêté du 16 décembre 1990

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2012, soit 492.29 euros bruts.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

**DELIBERATION N°38 – DECISION
MODIFICATIVE n°3 : Virement de Crédit**

Rapporteur : Marielle MOREL

La commune de Chuzelles avait prévu un emprunt initial de 500 000 euros. Il s'est avéré un besoin ramené à 400 000 euros.

Le conseil municipal, lors du vote du budget supplémentaire s'est engagé à rembourser

partiellement et par anticipation une partie du capital à hauteur de 200 000 euros.

A ce jour, il est possible de rembourser 100 000 euros supplémentaires. Pour ce faire, il y a lieu de prévoir la décision modificative suivante :

Désignation	Diminutions sur crédits ouverts	Augmentations sur crédits ouverts
D 20 : Dépenses imprévues d'invest	100 000 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues d'invest	100 000 €	
D 16411 : Emprunts		100 000 €
TOTAL D 14 : Remboursement d'emprunts		100 000 €

Il reste un remboursement à prévoir sur le budget 2013 de 100 000 euros.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 : TARIF DE REPRODUCTION PAPIER DU PROJET DE PLU

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Madame le Maire explique que pendant l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), toute personne pourra demander une copie papier du projet. Cette reproduction étant matériellement impossible en mairie, celle-ci sera confiée à une entreprise spécialisée.

Il convient donc ici de définir le tarif qui sera facturé aux éventuels demandeurs suite au devis de l'entreprise QUICKPRINT pour un montant de 174.38 € TTC incluant les frais d'acheminement du dossier en mairie.

Il convient également d'informer que le dossier est téléchargeable sur le site internet de la commune : www.mairie-chuzelles.fr

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU NORD DE VIENNE

Rapporteur : Marielle MOREL

Suite à la démission de Monsieur Gilles GAVIOT-BLANC, membre titulaire du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne, il y a lieu de pourvoir à son remplacement comme suit :

- Monsieur André TRUCHET, conseiller municipal, membre suppléant, se présente et est désigné pour remplacer Monsieur Gilles GAVIOT-BLANC, en qualité de membre titulaire.
- Monsieur Cédric COURNUT, conseiller municipal, se présente et est désigné pour remplacer Monsieur André TRUCHET en qualité de membre suppléant.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis :

1 abstention : A. TRUCHET

12 voix : POUR

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Décision du Maire n°2012/08.

Marchés adaptés de services d'assurances: 5 offres ont été reçues. Après analyse par la commission d'appel d'offres, les groupements retenus sont les suivants :

Lot 1 : Dommages aux biens

SMACL, 141, avenue Salvador Allende à NIORT pour un montant de 4 627,00 €

Lot 2 : Responsabilité civile

SMACL, 141, avenue Salvador Allende à NIORT pour un montant de 654.00 €

Lot 3 : Protection juridique

SARRE et MOSELLE Protexia, 17 avenue Poincaré à SARREBOURG pour un montant de 498.40 €

Lot 4 : Véhicules et autos mission

SMACL, 141, avenue Salvador Allende à NIORT pour un montant de 1 657.55 €

Lot 5 : Risques statutaires

SMACL, 141, avenue Salvador Allende à NIORT pour un montant de 18 555.45 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire
Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le treize février, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 7 février 2013

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. COURNU, B. DECHASSE, O. HIRSCH, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET. G. GONIN (arrivé à 19H30), L. JAIMET (arrivée à 19H25)

EXCUSE(S) : C. BOREL (a donné pouvoir à R.ALIX), H. JANIN (a donné pouvoir à M. MOREL)

ABSENT(S): G. VERNAY

SECRETAIRE: MT. ODRAT

La séance est ouverte à 19H10

DELIBERATION N°001 : Compte administratif budget communal 2012

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lecture est faite du compte administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011	141 758.27 €	18 500.50 €
Virement à la section d'investissement	572 521.30 €	0.00 €
Résultat de l'exercice 2012	156 439.43 €	343 048.96 €
Résultat de clôture	14 681 .16 €	361 549.46 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.
Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°002 : Compte de gestion du budget communal 2012

Rapporteur : Marielle MOREL

Lecture est faite des écritures du compte de gestion de la Trésorerie. Elles sont conformes

aux écritures administratives de la commune et sont les suivantes :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011	141 758.27 €	18 500.50 €
Virement à la section d'investissement	572 521.30 €	0.00 €
Résultat de l'exercice 2012	156 439.43 €	343 048.96 €
Résultat de clôture	14 681 .16 €	361 549.46 €

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N° 003 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012.

Rapporteur : Marielle MOREL

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 361 549.46 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION	361 549.46 €
Affectation en réserves	
R 1068 en investissement	315 050.00 €
Report en fonctionnement R 002	46 499.46 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°004 : Compte administratif budget CCAS 2012

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lecture est faite du compte administratif de ce budget. Les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011	3 165.61 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
Résultat de l'exercice 2012	1 085.59 €
Résultat de clôture	4 251.20 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°005 : Compte de gestion du budget CCAS 2012

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lecture faite des écritures du compte de gestion de la Trésorerie conformes aux écritures administratives de la commune sont les suivants :

	Fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011	3 165.61 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
Résultat de l'exercice 2012	1 085.59 €
Résultat de clôture	4 251.20 €

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N° 006 : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2012.

Rapporteur : Marielle MOREL

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **4 251.20 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION	0.00 €
Affectation en réserves	
R 1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	4 251.20 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°007 : Budget Primitif CCAS 2013

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire présente aux membres présents les différentes prévisions pour l'année 2013 :

section de fonctionnement :

- . dépenses : 10 751.20 €
- . recettes : 10 751.20 €

Suite aux différentes explications, le budget primitif communal 2013 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°008 : Taux d'imposition 2013 :

Rapporteur Marielle MOREL

Madame le Maire rappelle les différents débats d'orientation budgétaire sur ce point et propose d'appliquer comme discuté ensemble une augmentation de 1,5 % sur le taux actuel.

Les taux seraient donc les suivants :

Taxes	Taux 2013
Taxe habitation TH	12.56
Taxe foncière sur le bâti TFB	16.26
Taxe foncière sur le non bâti	60.42

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°009 : Subventions aux associations pour 2013

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire donne lecture aux membres présents des propositions de subventions faites par la commission, réunie le 20 janvier 2013, ainsi que des cotisations dues à divers organismes pour l'année 2013.

Associations	Propositions 2013
Compte 6574	
ACCA	350,00 €
GV gymnastique volontaire	350,00 €
Association Familiale Rurale	400,00 €
Association des pêcheurs de la gère	300,00 €
Chorale «Clef des chants»	600,00 €
Club des anciens «Trait d'union»	250,00 €
Ecole de musique	3 700,00 €
Harmonie	800,00 €
Football Club de la Sevenne	1 150,00 €
Football Club de la Sévenne (stage)	350,00 €
Rugby Club Sévenne	700,00 €
AFM - Téléthon	350,00 €
Caravan'jazz	340,00 €
AFIPAEIM*	
Bibliothèque pédagogique	100,00 €
Prévention routière	100,00 €
Délégation Education Nationale	50,00 €
Divers	610,00 €
TOTAL	10 500,00 €

Organismes	2013
ADMR	3 500,00 €
AFIPAEIM*	300,00 €
Croix-rouge	350,00 €
Chambre des métiers Isère	200,00 €
Chambre des métiers Rhône	120,00 €
PARFER	280,00 €
TOTAL	4 750,00 €

Marie-Thérèse CARRET ne prend pas part au vote concernant l'Association Familiale Rurale et l'Association française contre les myopathies (Téléthon), étant partie prenante de ces associations.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°010 : Budget Primitif COMMUNAL 2013

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire présente aux membres les différentes prévisions pour l'année 2013 :

section de fonctionnement :

. dépenses : 1 281 460.00 €
. recettes : 1 281 460.00 €

section d'investissement :

. dépenses : 826 280.00 €
. recettes : 826 280.00 €

Suite aux différentes explications, le budget primitif communal 2013 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°011 : Durée d'amortissement des études non suivies de travaux

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu le Code général des collectivités territoriales, ses articles L.2122-21, L. 2321-2, L. 2321-3 et R. 2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu le décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011, relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes,

Vu la précédente délibération du conseil municipal du 15 mai 2008 relative à la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune,

Par délibération du 15 mai 2008, le conseil municipal a décidé de fixer à :

- 5 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé ou aux organismes publics.
- 10 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics

Le décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 modifie la réglementation afin de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes non plus en fonction de la nature du bénéficiaire (privé ou public) mais en fonction de la durée de vie du bien financé. Les durées maximales ont été fixées réglementairement à :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers (mobiliers, matériels ou études),

Compte tenu de la nature des biens déjà financés depuis 2008 par l'intermédiaire de subventions imputées sur les subdivisions du compte 204, Madame le Maire propose de ramener les durées à :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers (mobiliers, matériels ou études),

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer les nouvelles durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune à 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers (mobiliers, matériels ou études),

DELIBERATION N°012 : Amortissement du Réseau d'eau transféré

Rapporteur : Marielle MOREL

Afin de se mettre en conformité, avec la nomenclature M14, il y a lieu de procéder, sur une durée de 30 ans à l'amortissement de la somme de 53 453.21 euros inscrite à l'article 21531 et concernant le réseau d'adduction d'eau potable transféré. L'amortissement annuel est de 1 781. 77 euros, et prévu dans le budget primitif 2013.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°013 : Modification du tableau des effectifs : transformation d'emplois

Rapporteur : Marielle MOREL

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du tableau d'avancement de grade des agents d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique en agent d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique principal 1^{ère} classe, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'agent d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet à raison de 5.50 heures hebdomadaires au service des écoles, et

La création d'un emploi d'agent d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 5.50 heures hebdomadaires relevant de la catégorie B au service des écoles à compter du 1^{er} avril 2012.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Madame le Maire
- de modifier le tableau des emplois tel que présenté,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION N°014 : Demande de subvention auprès du Conseil Général : informatisation de la bibliothèque

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

Madame CARRET rappelle que dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques, il est prévu la participation à l'achat d'un logiciel de gestion bibliothèque et de matériels informatiques dont le coût est estimé à 6 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Emet un avis favorable suivant le devis énoncé ci-dessus,
- Sollicite auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention pour l'informatisation de la bibliothèque,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

DELIBERATION N°015 : Convention avec ViennAgglo pour la dématérialisation des marchés publics

Rapporteur : Marielle MOREL

Le Code des Marchés Publics fixe de nouvelles obligations pour les collectivités en matière de dématérialisation.

Pour les marchés dont le seuil est supérieur à 90 000 €, les collectivités locales doivent être en mesure de publier des avis de publicité de manière électronique via internet sur une plateforme de dématérialisation. Elles doivent aussi dématérialiser les dossiers de consultation des entreprises sur cette même plateforme.

A compter du 1^{er} janvier 2012, pour les marchés publics dont le seuil est supérieur à 90 000 €, les collectivités locales devront accepter les réponses transmises par voie électronique.

ViennAgglo dispose d'une plateforme de dématérialisation fournie par la société MARCO.

Compte tenu de ces nouvelles obligations réglementaires et du souci de mise en commun des moyens il a été envisagé deux types de conventions de dématérialisation entre la communauté d'agglomération et les communes membres qui le souhaitent :

- « Une convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation de ViennAgglo », dite option 2
- « Une convention pour la dématérialisation des marchés publics » qui prévoit que ViennAgglo effectue pour le compte des communes la dématérialisation de leurs marchés publics, dite option 3

La commune de Chuzelles envisage de signer avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois la convention pour la dématérialisation des marchés publics.

Il est précisé que le service commande publique de ViennAgglo pourra apporter une assistance de nature technique à la commune dans le choix du mode de consultation, dans l'organisation de la consultation, dans la rédaction des pièces, dans l'analyse des offres...

Cependant, la commune garde l'entière responsabilité de ses procédures de commande publique et de leur issue.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette convention fera l'objet d'une facturation annuelle par ViennAgglo à la commune concernée. Le forfait pour la dématérialisation des marchés par ViennAgglo s'élève à 1 700 € par an.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5215-27 et L 5216-7-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser la passation d'une convention pour la dématérialisation des marchés publics entre la Commune de Chuzelles et ViennAgglo.

Gilles GAVIOT-BLANC ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à signer la convention pour la dématérialisation des marchés publics avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Autorise Madame le maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour mener à bien ce projet.

DELIBERATION N°016 : Transfert de la compétence petite enfance de la ville de Pont Evêque à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire indique que Viennagglo a étendu depuis le 1^{er} janvier 2013, l'intérêt communautaire de la compétence action sociale d'intérêt communautaire à la compétence petite enfance de la ville de Pont-Evêque.

Compte tenu de ce transfert de compétence, la commission locale d'évaluation des charges transférées de ViennAgglo s'est réunie le 4 décembre 2012 et a validé l'évaluation des charges transférées par la commune de Pont-Evêque pour la compétence petite enfance.

Le conseil municipal de chaque commune membre de ViennAgglo est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) joint en annexe de la délibération .

Sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux, le montant des charges transférées au titre de la petite enfance sera déduit de l'attribution de compensation de la commune de Pont-Evêque. Pour les autres communes de ViennAgglo, le montant de l'attribution de compensation est inchangé.

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois,
Vu le Code Général des Impôts,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-5,
Vu la délibération n° 12-230 du 14 novembre 2012 du conseil communautaire de ViennAgglo approuvant l'extension de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale d'intérêt communautaire à la compétence petite enfance de la ville de Pont-Evêque,
Vu la réunion de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 4 décembre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport d'évaluation des charges transférées, établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges de ViennAgglo (document joint en annexe de la délibération).
- Dit que le montant de l'attribution de compensation chaque commune reste inchangé est fixé comme suit pour l'année 2013 et les années suivantes (sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux)

	PONT EVEQUE
Attribution de compensation 2012	965 212 €
Charges transférées en 2012	118 844 €
Attribution de compensation Année 2013 et suivantes	846 368 €

- Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire pour mener à bien ce projet.

DELIBERATION N°017 : Cession de terrain - Abereau

Rapporteur : Marielle MOREL

La commune de Chuzelles subit depuis de nombreuses années des problèmes de crues rapides qui mettent en péril la sécurité des populations. Les crues récurrentes affectent la voie communale n°2 dite route des Serpaizières et isolent les maisons des riverains parce qu'elles rendent impossibles leur accès à tout véhicule courant ou de secours.

Dans ce contexte, des études géomorphologiques et de ruissellement ont été réalisées depuis 2006, par (Rives 4 Vallées). Ces études ont permis de réaliser un diagnostic préconisant des travaux permettant, d'une part de réduire les débordements au niveau des Serpaizières et d'autre part, de stabiliser, le profil en long du ruisseau de l'Abereau.

Afin de réaliser les travaux nécessaires sous maîtrise d'ouvrage de Riv4Val, il convient que la commune acquiert les berges du ruisseau appartenant à des propriétaires privés. Ces derniers ont été avisés et acceptent de céder leur parcelle à l'euro symbolique :

1°) Cession à la commune par Madame Janine ESCOFFIER d'un terrain sis à CHUZELLES cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1170	les Serpaizieres est	20a 09ca

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originellement cadastré section B numéro 202.

Moyennant le prix de UN EURO.

2°) Cession à la commune par la SCI ROUSSET d'un terrain sis à CHUZELLES cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1164	Devillieres et pichonniere	08a 06ca
B	1166	Devillieres et Pichonniere	09a 92ca

- La parcelle B 1164 provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originellement cadastré section B numéro 341.
 - La parcelle B 1166 provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originellement cadastré section B numéro 751.
- Moyennant le prix de UN EURO.

3°) Cession à la commune par M. Emile PALIN et Mme Jacqueline MAILLEUR d'un terrain sis à CHUZELLES cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1160	Devillieres et Pichonniere	08a 05ca

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originellement cadastré section B numéro 342. Moyennant le prix de UN EURO.

Versement par la commune à Madame Jacqueline MAILLEUR de la somme de MILLE CENT EUROS à titre d'indemnisation du manque à gagner sur la coupe des vingt deux peupliers présents sur le terrain lui appartenant, le terrain étant vendu avec lesdits peupliers.

4°) Cession à la commune par Monsieur Gilles BOURGUIGNON d'un terrain sis à CHUZELLES cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1162	Devillieres et Pichonniere	03a 87ca

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originellement cadastré section B numéro 534. Moyennant le prix de UN EURO.

5°) Cession à la commune par Monsieur et Madame Michel et Liliane BROSSARD d'un terrain sis à CHUZELLES cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1174	les Serpaizieres est	03a 88ca

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originairement cadastré section B numéro 761. Moyennant le prix de UN EURO.

6°) Cession à la commune par Monsieur et Madame Gilbert et Chantal BRUMANA d'un terrain sis à CHUZELLES cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1172	les Serpaizieres est	27a 52ca

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originairement cadastré section B numéro 760. Moyennant le prix de UN EURO.

7°) Cession à la commune par Monsieur Guy VAUDAINE et Madame Paulette VAUDAINE d'un terrain sis à CHUZELLES cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1168	les Serpaizieres est	20a 01ca

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originairement cadastré section B numéro 204. Moyennant le prix de UN EURO.

Les frais de notaires resteront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver l'acquisition des parcelles citées ci-dessus,
- De préciser que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2013 de la commune, section dépenses d'investissement, compte 2111,
- De donner tout pouvoir à Madame le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié et tout document administratif et comptable s'y rapportant et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien ce projet.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Décision du Maire n°2013/01 : Convention à titre précaire – droit de passage sur un terrain communal.

En raison de l'absence de trottoir sur une portion de la RD 36 (rue de la Croix de Tourmente) entre la place de l'Eglise et la place du Belvédère, les allers-retours école/domicile avec des enfants en bas âge effectués par une administrée, tant dans le cadre familial que professionnel (assistante maternelle), ne sont pas sécurisés eu égard au trafic routier.

Face à l'impossibilité d'emprunter cette portion de voie en toute sécurité avec les enfants dont elle a la garde, cette personne et son conjoint ont demandé à la commune de pouvoir créer une ouverture (portillon) sur leur propriété, sise chemin du Riollet, afin d'avoir un accès au terrain communal cadastré section UAa, n° A 0341 (Maison Paroissiale), et de pouvoir se rendre au centre village par ce biais.

Après rendez-vous sur place, il a été convenu de faire droit à cette demande par la rédaction d'une convention à titre précaire et révocable pour une durée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse pour la même durée sans pouvoir excéder 3 ans. La commune est en droit de mettre fin à la présente convention à tout moment sans avoir à se justifier du motif. Les bénéficiaires de ce droit de passage seront avertis par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire
Marielle MOREL



COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Breakfast au restaurant scolaire



Vendredi 15 février, le réfectoire de la cantine scolaire accueillait les élèves du primaire pour un petit déjeuner typiquement anglais.

Dans une ambiance colorée, où chacun avait revêtu un déguisement plus ou moins britannique, les papilles s'épanouissaient sous les pancakes, cheddar, sirop d'érable et autres. Les bavardages ont vite diminué pour faire place à la dégustation.



Grâce aux enseignants, aidé du personnel scolaire et des parents, ce « breakfast » fut un grand succès.»

Préparation du Caramentran

Durant 3 semaines, les enfants ont participé avec joie à la réalisation de M. Caramantran.

Pour cela un atelier peinture, collage... encadré par Mmes JAMAIS et SETO a été organisé de 17h00 à 18h00 à la garderie scolaire.



Rentrée 2013 - Inscriptions

Les pré-inscriptions pour la petite section de maternelle se feront auprès du **secrétariat de la Mairie** aux dates suivantes :

- Les mercredis 10, 17 et 20 avril de 10h00 à 11h30
- Les vendredis 12, 19 et 26 avril de 16h00 à 19h00

Se munir :

- Carnet de santé de l'enfant
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins d'un an

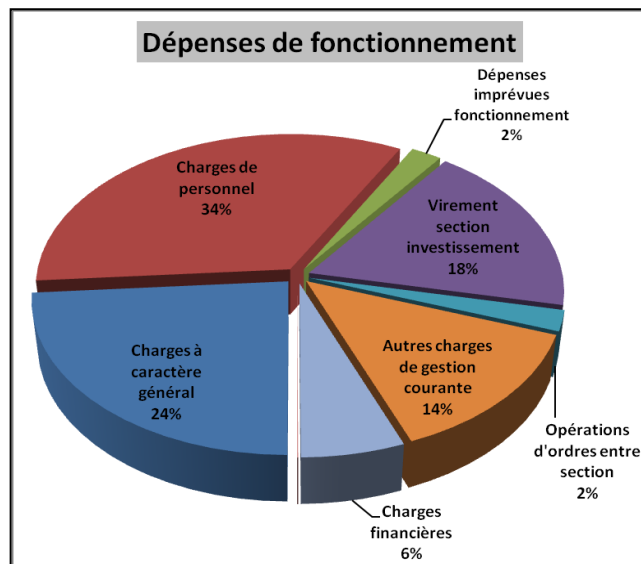


Il est indispensable de venir ensuite à l'école maternelle pour finaliser l'inscription auprès de la directrice.

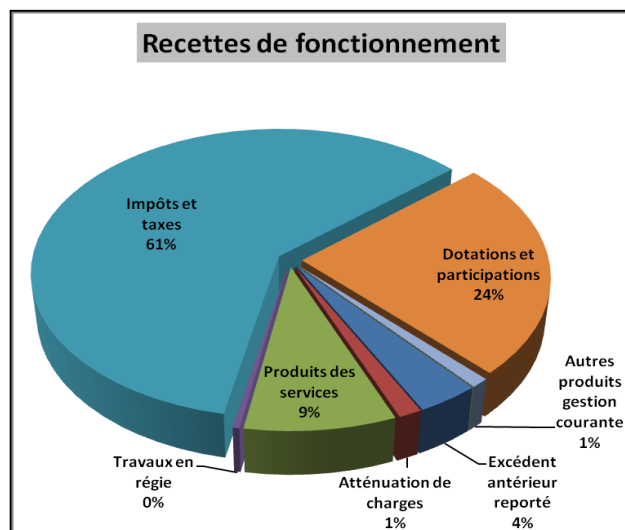
BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2013

Budget de fonctionnement

Charges à caractère général	305 430,00 €
Charges de personnel	436 500,00 €
Dépenses imprévues fonctionnement	28 000,00 €
Virement section investissement	233 600,00 €
Opérations d'ordres entre section	27 800,00 €
Autres charges de gestion courante	174 080,00 €
Charges financières	75 250,00 €
Titre annulé	800,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 281 460,00 €



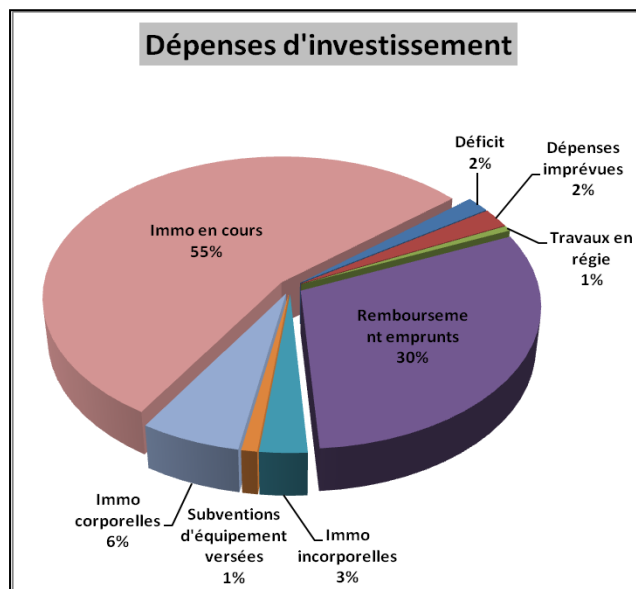
Excédent antérieur reporté	46 500,00 €
Atténuation de charges	17 500,00 €
Produits des services	113 150,00 €
Travaux en régie	5 000,00 €
Impôts et taxes	774 700,00 €
Dotations et participations	311 000,00 €
Autres produits gestion courante	13 500,00 €
Produits financiers	10,00 €
Produits exceptionnels	100,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 281 460,00 €



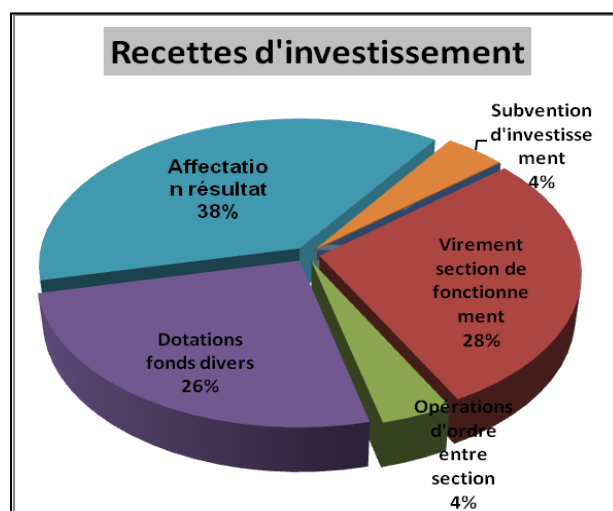
BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2013

Budget d'investissement

Déficit	14 682,00 €
Dépenses imprévues	18 000,00 €
Travaux en régie	5 000,00 €
Remboursement emprunts	251 940,00 €
Immobilisations incorporelles	24 150,00 €
Subventions d'équipement versées	8 010,00 €
Immobilisations corporelles	50 600,00 €
Immobilisations en cours	453 898,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	826 280,00 €



Solde d'exécution	0,00 €
Virement section de fonctionnement	233 600,00 €
Opérations d'ordre entre section	32 800,00 €
Dotations fonds divers	210 000,00 €
Affectation résultat	315 050,00 €
Subventions d'investissement	34 830,00 €
Emprunt	0,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	826 280,00 €





COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME

PROJETS 2013

- En cohérence avec les futurs programmes d'aménagement notamment les Terrasses de Caucilla, et le déménagement des services techniques, l'ancien bâtiment des services techniques sera déconstruit et une partie du parking du Mille-club ainsi que la zone enherbée seront réhabilités avec la création d'un cheminement piéton ouvrant ainsi, depuis la Route Départementale 36, une nouvelle perspective.
- Dans la continuité de nos efforts de sécurisation, un (ou plusieurs) radar(s) pédagogique(s) devrait(ent) être installé(s) dans la traversée du village. Afin de renforcer l'identité du centre village, des aménagements paysagers avec pose de mobiliers urbains vont être réalisés.
- Le renforcement du réseau électrique basse tension sur les postes des Dauphines et du Verdier sera réalisé en collaboration avec le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) ainsi que la réfection de l'éclairage de l'Impasse de Tourmente qui, initialement programmée en 2012, sera finalement réalisée sur le 1^{er} trimestre 2013.
- Des travaux seront entrepris dans l'ancien restaurant scolaire. Une salle réservée au stockage des archives sera aménagée. La surface non utilisée pourrait être affectée à la garderie ou au nouveau service du Ludomobile.

TRAVAUX

Eclairage Impasse de Tourmente et Chemin des Ecoliers

La commune de Chuzelles a effectué des travaux d'éclairage public :

Impasse de Tourmente



Le réseau électrique étant devenu vétuste, l'éclairage existant a été remplacé par 4 lampadaires.

Chemin des Ecoliers



4 nouveaux lampadaires sont venus également compléter ceux déjà installés au centre village.

Arceaux à vélos

Chuzelles en partenariat avec ViennAgglo, a installé des arceaux à vélos à différents endroits de la commune. Vous pourrez laisser vos vélos dans les lieux suivants :

- Place de la Mairie : 3 arceaux
- Place du Belvédère : 5 arceaux
- Parking des Ecoles : 3 arceaux



Aire de pique nique



Après le vandalisme de la logette électrique, la tempête a eu raison de la modeste structure métallique, pénalisant les associations utilisatrices de ce lieu convivial et convoité dès les premiers beaux jours. Des réflexions sont en cours pour un aménagement d'ensemble. En attendant, quelques tables et bancs ont été remplacés.

Bonne occupation des lieux dans le respect de tous.

Travaux écoles

Pendant les vacances scolaires de février, plusieurs aménagements ont été effectués dans les écoles :

Tous les mécanismes des sanitaires enfants de l'école maternelle ont été remplacés par l'entreprise Lopez ; c'est en tout 10 mécanismes qui ont été changées.



La salle n° 2 de l'école élémentaire a été rénovée :

Un nouveau carrelage a été posé par l'entreprise Nivel et les murs ont été rafraichis par nos agents techniques.



COMMISSION CADRE DE VIE


Maisons fleuries

En 2012, les membres de la commission ont pu admirer encore de belles réussites, malgré une météo pas toujours très favorable. L'harmonie, les variétés d'espèces, les couleurs, l'entretien du terrain et des alentours, la simplicité permettent à la commission d'apprécier les réalisations. Les inscrits étaient :



Mmes AVALLET Danièle, BARRALON Danielle, CARRET Suzanne, PRAS Renée, THENOZ Christine, VENDEVILLE Marie-Noëlle ; Mrs et Mmes BELLON Robert, BERTOCHÉ Christian, BRUN Antoine, DIGONNET Norbert, MAS Marcel, PALIN Henri et PRAS Marcel ; Mrs BOUCHER Pierre, ESCOFFIER Raymond, FAURE Maurice et FOREST Albert, GARCIA Daniel,

GAYVALLET Daniel, LEYSIN Raymond, MEYER Marc, NORMAND Pascal, REGAL Joseph

Certaines réalisations n'ont pas été retenues cette année. Merci à tous pour votre investissement quotidien. Le coup de cœur 2012 a été attribué à la famille de PRAS Georges, choix réalisé avant son départ. 

L'inscription étant annuelle, nous invitons toutes les personnes désireuses de participer à confirmer leur inscription ou à s'inscrire en mairie ou auprès de Marie-Thérèse CARRET, adjointe déléguée en charge de cette commission. Le fleurissement doit être visible de la voie publique et comporter un minimum de fleurissement (plantes annuelles). Les membres visiteront l'ensemble des réalisations.

Bon fleurissement 2013

Incivilités

Nous constatons malheureusement toujours des incivilités en matière d'environnement :

- Dépôts sauvages, dépôts au pied des bennes de tri sélectif, pas de tri dans la collecte des ordures ménagères, crottes de chiens sur les espaces verts aux abords des écoles, (lieu devant demeurer propre pour des raisons d'hygiène). Ce manque de respect coûte très cher à la collectivité et à chacun d'entre nous, aussi nous vous engageons à l'effort afin de mieux respecter toutes les règles applicables à chacun.
- Vols de plants sur diverses sépultures au cimetière très regrettables, car cela touche des familles déjà dans la peine
- Nuisances sonores : les travaux de bricolage et de jardinage devant utiliser des appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 20 H, les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H et les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H
- Nous allons continuer le fleurissement des entrées de village sur la Route des Martinières et la Rue de la Croix de Tourmente. L'acquisition de bacs, en complément des plantations automnales, permettront de mettre en valeur la place de la mairie et l'entrée de l'école maternelle.



COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Accueil des nouveaux- nés

Pour la troisième année consécutive, Madame le Maire, les membres du CCAS ainsi que les élus ont eu le plaisir d'accueillir en mairie, vendredi 8 février 2013, les jeunes Chuzellois, nés en 2012, et leur famille.

Suite au discours de bienvenue et de la présentation des structures communales et inter communales, concernant la petite enfance, mises à disposition des familles (mini crèche, crèche, halte garderie, garde à domicile, école maternelle, bibliothèque, centre des mille loisirs...), il a été remis à chaque petit chuzellois un album souvenir de ses premiers mois à compléter.

Cette manifestation a permis de réunir une douzaine de familles qui ont pu nouer des liens, d'échanger autour du verre de l'amitié en dégustant des bugnes et autres friandises.



Repas des aînés

Une centaine de convives (de 68 ans et plus à la date du repas) ont été accueillis, **au nouveau restaurant scolaire**, dimanche 24 mars 2013 à partir de 12h. Dans une ambiance festive, ils ont pu apprécier un bon repas servi par les élus et les membres du CCAS.

Nos aînés ont ainsi eu l'occasion de découvrir et d'apprécier l'espace et les nouvelles installations mis à disposition des enfants des écoles de Chuzelles lors de ce repas...

Commission CCAS

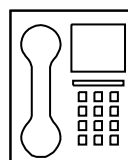
Les membres de la commission se réunissent pour traiter différents points (aides aux personnes, mise en place des téléalarmes, renseignements concernant les prestations sociales), pour échanger et réfléchir à l'amélioration des services rendus à la population.

Dernièrement, le bilan de l'année écoulée a révélé que les actions programmées ont été réalisées et devraient être reconduites pour 2013.

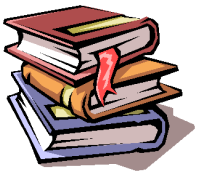
Le compte rendu du bilan financier de l'exercice 2012 a été présenté à l'ensemble des membres (élus et bénévoles).

Le budget du CCAS pour l'année 2013 proposé a été voté à l'unanimité par les personnes présentes.

Contacts



- Assistante sociale de secteur : Mme JURDIC : ☎ 04 78 73 00 10
- Correspondante ADMR : Mme BAUDOUX : ☎ 04 74 57 95 62
- Correspondante AFIPAEIM M. FRANCE : ☎ 04 74 57 90 73
- Adjoint affaires sociales : M. ALLARD : ☎ 04 74 57 90 97



COMMISSION BIBLIOTHEQUE

- La bibliothèque est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 16 H 30 à 19 h 00. La cotisation est de 10 € par personne âgée de plus de 18 ans, habitant notre commune. Les enfants des écoles maternelle et élémentaire fréquentent ce lieu en collaboration avec Magali NIVON notre bibliothécaire. Amateurs de lectures venez découvrir les nombreux ouvrages mis à votre disposition.
- A partir du 18 mars 2013, la nouvelle exposition sur les droits de l'enfant, choisie en collaboration avec les écoles, sera présentée dans les locaux de la bibliothèque
- Peu à peu le réseau se met en place, et vous pouvez déjà profiter de livres achetés mis à disposition dans les bibliothèques membres. Pour échanger entre bibliothèques participantes, nous devons acquérir un logiciel commun, choisi par la commission d'appels d'offres. Dès la phase de financement achevée, la commune se portera acquéreur du matériel adéquat et nous pourrons démarrer la phase finale.
- La bibliothèque de CHUZELLES participe à « gouttes de sang d'encre ». Tout amateur de policiers en tout genre, adhérent de la bibliothèque, peut participer au vote après lecture des 5 livres qui seront retenus mi-juin 2013.

Les journées « Sang d'encre » auront lieu les samedi 16 et dimanche 17 novembre 2013 à VIENNE.



Soirée contes

Comme chaque année, la commission bibliothèque municipale a organisé une soirée contes le vendredi 14 décembre 2012. Les enfants attentifs ont écouté, chanté, participé aux histoires racontées par les conteuses de l'Association AD-VIENNE QUE DIRA. Rendez-vous en décembre 2013 pour cette manifestation conviviale.





INFORMATIONS COMMUNALES



Comme chaque année, la commune de Chuzelles recherche pour les mois de juillet et août, des jeunes chuzellois motivés pour une durée de un mois aux services administratif et technique.

Les candidats doivent être majeurs et posséder le permis B.

Les candidatures doivent parvenir en Mairie (courrier ou mail) avant le 10 mai.

Dong du Sang (A.R.V.S.)



Le lundi 11 mars, nous avons accueillie au Mille Club 56 personnes venues généreusement participer à la collecte de sang organisé par l'EFS et la mairie. Cette année nous avons été agréablement surpris par le nombre de donneurs parmi lesquelles se trouve de plus en plus de jeunes.

Les réserves de sang diminuent. L'Etablissement Français du Sang apprécie pleinement le nombre de dons réalisés.

Restons vigilants : 10 000 dons sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades.

L'ensemble des donneurs est à remercier ainsi que les nombreux bénévoles qui assurent la logistique de cette journée.

Prochaine collecte au sein de la commune :

Lundi 17 juin 2013 de 16 heure à 19 heure au Mille Club.


Recommandation de la Gendarmerie



Suite à une recrudescence des vols dans les maisons et vols à la roulotte, la gendarmerie et le Ministère de l'intérieur nous rappellent quelques précautions à prendre :

- ✓ Pensez à bien fermer vos maisons et, si vous en avez, mettre votre alarme pendant vos absences même de courte durée.
- ✓ En cas de vol, ne touchez à rien ; informez immédiatement la brigade de gendarmerie dont vous dépendez ; des conseils vous seront donnés.

**En cas d'urgence composez le 17
ou le numéro de la gendarmerie de Chasse sur Rhône : 04 37 20 12 80**

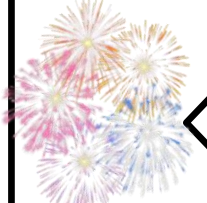


CARAVAN' JAZZ

La caravane passera à LUZINAY le mardi 2 juillet 2013 en collaboration avec les communes de Serpaize, Villette de Vienne et Chuzelles.

13 juillet

Le feu d'artifice, en commun avec Luzinay, sera tiré du stade de CHUZELLES vers 23 h.
Il sera précédé d'un repas et suivi d'un bal champêtre



PERMIS DE CONSTRUIRE 2012



Permis n°	Date	Nature de l'opération	Nom et adresse du propriétaire
0001	04.01.12	Maison individuelle Dauphine	SAROLI Sylvain 9 Bis rue Jules Valersaut - LYON
0002	23.02.12	Reconstruction et Rénovation d'un garage - Ravinet	ALCARAS Christian Chemin des Serres - CHARBONNIERES
0003	16.03.12	Rénovation et extension – chemin des Pins	CHRIQUI Jérôme 144 route de Thiers - CHUZELLES
0004	16.03.12	Réhabilitation intérieur d'un bâtiment – chemin des Pins	CAPDEBOSCQ Pierre-Yvan 250 route de Thiers - CHUZELLES
0005	03.04.12	Maison individuelle route de Seyssuel	BONNASSIEUX et IAI Alexandre Lieu dit Tartaras – AMPUIS
0006	06.04.12	Reconstruction et Restauration d'un garage - Ravinet	ALCARAS Christian Chemin des Serres - CHARBONNIERES
0007	16.05.12	Extension et construction Dauphines	SAROLI Sylvain 9 Bis rue Jules Valersaut - LYON
0008	16.05.12	Maison individuelle Boussole	VENDILLI Rémo RN7 les Pins - COMMUNAY
0009	05.06.12	Maison individuelle Route de Seyssuel	BONNASSIEUX et IAI Alexandre Lieu dit Tartaras – AMPUIS
0010	06.06.12	Aménagement agricole, hangar, bureaux et vestiaires - Cloutrier	BRUMANA Chantal 270 route du Cloutrier - CHUZELLES
0011	19.06.12	Maison individuelle Chemin de Boussole	DIGONNET Stéphane Chemin de la Réglane – VIENNE
0012	14.08.12	Construction bâtiment agricole chemin des Rivoires	POUGEON Mikaël COUR et BUIS
0013	12.09.12	Abri couvert RN7 les Pins	FANJAT Emile Pierre RN7 les Pins - CHUZELLES
0014	13.09.12	Création d'un garage, porte fenêtre, terrasse et piscine Boussole	BERLANDE Jean Jacques Boussole - CHUZELLES
0015	23.11.12	Extension sur habitation existante – impasse Tourmente	GRANDSEIGNE Stéphane Impasse de Tourmente - CHUZELLES
0016	18.12.12	Extension sur bâtiment existant Zac des Pins	SCI Chuzelles (M. MAUFFRAY) Zac des Pins - CHUZELLES
0017	20.12.12	Rénovation maison existante L'Orée du Village	Mme BOUAKKAZ L'Orée du Village - CHUZELLES
0018	21.12.12	Extension maison individuelle chemin de Boussole	DHERS 732 chemin de Boussole - CHUZELLES
0019	21.12.12	Agrandissement d'une maison existante - Boussole	DE MELO PERREIRA Emmanuel José Boussole - CHUZELLES

ETAT CIVIL 2012

NAISSANCES

Keny HYVERNAT, 15 février
Mila ROBERT, 31 mars
Milo DELALANDE, 7 avril
Elouan TREVEYS, 18 avril
Quentin GIRARDY, 16 mai
Joris OGIER, 25 juin
Erin TISSEYRE, 27 juin
Soa VANEL GENIQUE, 4 juillet
Jade FEBVRE, 3 juillet
Lilou SIBUET, 14 juillet



Camille SAUGUES, 9 août
Léandre MOLLET, 28 août
Milo MARROCCO, 1^{er} septembre
Lucile RELAVE, 12 septembre
Méziane BENAMAR, 21 septembre
Axel MÉCHIN, 22 septembre
Laly POTIER, 24 septembre
Martin ROSNER, 2 novembre
Agnès CLARET, 20 décembre
Lina MALTEZ, 28 décembre 2012

MARIAGES

TREVEYS Michaël Yvon Jean
BASTIDE Sabrina 04 février

GALLAND Pascal Georges Michel
FERRERO-VARSINO Véronique 27 avril

MONFRAY Stéphane Kévin
MATHY Florence Karine 26 mai

NORMAND Stéphane
BOURGUIGNON Caroline 09 juin

RIZZA Cédric
TRILLAT Muriel Aline Dany 09 juin

FAUROT Alain René
STASI Brigitte 09 juin

CAPDEBOSCQ Pierre-Yvan
VERNEY Armelle Marie Dominique 16 juin

CHARRETTON Jean Paul
BUTHION Muriel Chantal 23 juin

SIBIO Nicolas et
DA SILVA Nathalie 23 juin

GAVIOT-BLANC Guillaume
FERREIRA FERNANDES DA COSTA Susana Maria 30 juin

GAUTELIER Thomas Antoine
SERRA Isabelle Claire Christelle 25 août

DENOLLY Sébastien Maurice Michel
MORET-NIZET Céline Nadège 25 août

COURNUT Cédric Christophe Maxime
GAYVALLET Virginie 22 septembre

ROBERT Pascal Ferdinand
BOREL Marion Cécile Angéline 29 septembre



DÉCÈS

FINAND Marie Gabrielle épouse FOREST 05 juin
MALLEN Jeannine Fernande veuve PETRUCCI 25 juillet
SEVELINGE Marie Hélène épouse DANJOUX 05 novembre
PRAS Georges Pierre Aimé 09 novembre
BRILLIER Joseph Marius 28 décembre





PÊLE- MÊLE

INDICES



SMIC

Au 1^{er} janvier 2013

Taux horaire brut : 9.43 €

Mensuel brut (151.67 h) : 1 430.22 €

SECURITE SOCIALE

Au 1^{er} janvier 2013

Plafond annuel : 37 032.00 €

Plafond mensuel : 3 086.00 €

RSA

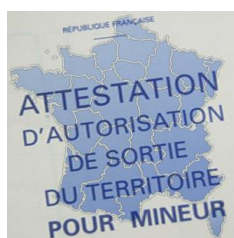
Au 1^{er} janvier 2013



Foyer	Nombre d'enfant de moins de 25 ans (ou personnes à charge)			
	Pas d'enfant	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants
Personne Seule Sans aide au logement	483 €	725 €	870 €	1063 €
Personne Seule avec aide au logement	425 €	609 €	726 €	919 €
Couple Sans aide au logement	725 €	870 €	1015 €	1208 €
Couple avec aide au logement	609 €	726 €	872 €	1064 €

Enfant ou personne à charge supplémentaire : 193 €

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE



Circulaire n°INTD1237286C du 20 novembre 2012

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire sont supprimées. En conséquence, un mineur français pourra franchir les frontières sans autorisation de sortie de territoire, à condition :

- D'être muni de son seul passeport en cours de validité,
- Ou avec sa seule carte nationale d'identité en cours de validité conformément aux dispositions de la directive européenne 2004/38CE du 29/04/2004 relative à la libre-circulation dans l'ensemble de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Lichtenstein, à Monaco, en Andorre, à Saint-Martin et au Saint-Siège.

PÔLE EMPLOI




Le pôle emploi de Vienne réaménage ses locaux. Depuis le 20 février 2013, vous pouvez le retrouver à l'adresse suivante :


Pôle emploi de Vienne
Jazz Park New Orléans
30, avenue du Général Leclerc
38200 Vienne

Horaires :
Lundi au jeudi de 8h30 à 16h15
Vendredi de 8h30 à 12h30




CAUE

	Permanences gratuites de l'Architecte Conseil du C.A.U.E de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE : RDV par ☎ 04 74 78 78 83			
	Dates :			
	AVRIL 12 avril 26 avril	MAI 10 mai 24 mai	JUIN 14 juin 28 juin	JUILLET 12 juillet 26 juillet
Espace Saint Germain – Bâtiment Antarès (1 ^{er} étage) 30, avenue Général Leclerc – 38200 VIENNE				

NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE EUROPEEN

	<u>Un permis harmonisé dans toute l'Europe</u>
	<p>Le 19 janvier 2013, tous les pays membres de l'Union européenne indiquent sur les permis de conduire les mêmes catégories de droit à conduire. La libre circulation en est améliorée pour tous les usagers, particulièrement pour les professionnels de la route. Les nouvelles catégories européennes de droits à conduire sont ajoutées sur le permis rose. Au deuxième semestre 2013, un titre sécurisé au format carte de crédit entrera en vigueur. Il sera valable 15 ans.</p> <p style="text-align: center;">Inutile d'aller en préfecture pour changer de permis de conduire. Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valides jusqu'en 2033.</p> <p style="text-align: center;">LE PRINCIPE DU PERMIS A POINTS NE CHANGE PAS</p>

DEPLACEMENT

	 (transport à la demande) 0810 414 909	 Service Transport 04 74 78 78 89	NATH TAXI  06 72 92 14 02
---	--	--	--

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

	La mairie de Chuzelles est ouverte :
	mardi et jeudi : 08h30 à 11h30 mercredi : 10h00 à 11h30 vendredi : 16h00 à 19h00 MAIRIE DE CHUZELLES 1 place de la mairie – 38200 CHUZELLES ☎ 04 74 57 90 97 – ☎ 04 74 57 43 08 💻 mairie@mairie-chuzelles.fr / www.mairie-chuzelles.fr



"ça se passe à... CHUZELLES"

Programme des manifestations associatives prévues sur la commune
pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
6 avril	CHORALE - Concert	20h30	Eglise
13 et 14 avril	MISSES JONES - Théâtre	20h30 et 16h00	Mille Club
26 avril	AFR - Marche de nuit	20h30	Mille Club
4 et 5 mai	ARTS ET LOISIRS A GOGO Exposition	14h00 - 18h00 10h00 - 17h00	Mille Club
4 et 5 mai	ACCA - Ball Trap	14h00	Carrière
9 mai	ABC BOULES - Concours	/	Stade
14 mai	ABC BOULES - Finale	17h00	Stade
26 mai	SOU DES ECOLES - Vide Grenier	8h00	Aire de pique nique
31 mai	ACCA - Assemblée Générale	20h00	Mille Club
1 juin	ECOLE DE MUSIQUE - Concert	14h00	Mille Club
2 juin	AFR - Rallye	8h30 / 9h00	Aire pique nique
17 juin	DON DU SANG	16h00	Mille Club
28 juin	SOU DES ECOLES – Kermesse	16h30	Ecoles
6 juillet	TRAIT D'UNION – Pétanque	14h00	Aire de pique nique
10 juillet	ABC BOULES – Concours	/	Stade
13 juillet	FEU D'ARTIFICE	/	Aire de pique nique
26 juillet	ABC BOULES - Concours	16h00	Stade
30 juillet	ABC BOULES - Finale	16h00	Stade

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie.
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

Les Misses Jones

Présentent



R.T.T

La première comédie féministe écrite par un macho !

- Le samedi **13 avril** à 20h30 et dimanche **14 avril** à 16h au Mille club de Chuzelles
- Le samedi **20 avril** à 20h30 à la MJC de Vernioz
- Le vendredi **24 mai** à 21h à la salle polyvalente de Chonas/St Prim
- Le samedi **6 juillet** à 20h30 au théâtre St Martin de Vienne

Pour plus d'infos : <http://missesjones@wiféo.fr>
Notre page Facebook « la compagnie des Misses Jones »



Arts & Loisirs à Gogo



EXPOSITION

2013 : 10ème édition

Salle du
Mille Club



Samedi 4 mai

14 h 18 h

Dimanche 5 mai

10 h 17 h

entrée libre

<http://artsetloisirsagogo.com> - 06 76 68 44 08



VIDE GRENIER

le dimanche 26 mai 2013 aire de Pique-nique du Stade

**Restauration
s/ place.
Buvette**



**EXPOSANTS
Emplacement
2,5€/m linéaire**

**VISITEURS
gratuit**

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX

Contact : soucoles.chuzelles@free.fr



10 ans

20 ans

30 ans

40 ans

50 ans

60 ans

70 ans

80 ans

90 ans et plus !

Vous êtes concernés !

**C'est l'année des conscrits
des Classes en 3 !!!!**

Réunion Lundi 08 avril 2013 à 20h
Salle des Poletières

Élection bureau
Organisation des festivités : défilé, bal, barbecue...
Proposition d'idées nouvelles bienvenues !

Venez nombreux !

Eric PESENTI : 06.16.67.74.77 Christine SEBASTIAO : 06.25.70.02.06

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE (AFR)

L'association familiale rurale est une association loi 1901, membre de la Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Isère. Tous les membres de son conseil d'administration sont des bénévoles. La cotisation annuelle est familiale.

L'AFR organise au premier semestre 2013:



Une soirée « code de la route » ouverte à tous où chacun peut tester ses connaissances en matière routière, le vendredi 22 mars à 20 H 30 au Mille-Club



Une marche de nuit, le vendredi 26 avril à 20 H 30 au Mille-Club, permettant de découvrir le village et ses environs sous un aspect inhabituel



Un rallye familial « piétons et VTT » le dimanche 2 juin en parcourant des sentiers et routes connus ou méconnus, tout en admirant la faune, la flore et des petites merveilles cachées au détour de bois ou collines familiers

STAGE FOOT VACANCES FC SEVENNE 2013

Du 22 au 26 Avril

Tous les jours de 9h00 à 17h00

Accueil de 7h30 à 18h00

Ouvert à tous !!

F.C. SEVENNE



**Encadré par des
éducateurs diplômés**

120 €

Petit déjeuner + repas midi + goûter

20% de remise pour le 2^{ème} enfant (96€)

50% de remise pour le 3^{ème} enfant (60€)

Une tenue de foot offerte

de 5 à 15 ans, Catégorie U6 aux U15
garçons et filles, licenciés ou non,
OUVERT A TOUS !!

des tests, des concours, des jeux...
des entrainements, des mini tournois,
TOUT POUR S'AMUSER ET PROGRESSER !!

Inscription avant le 31 mars 2013

Renseignements : HERNANDEZ Jérôme - Tél : 06.84.99.97.82 - E-mail: hernandez.jerome@voila.fr

PAROISSE SAINTE-BLANDINE DES DEUX VALLEES
DIOCESE GRENOBLE - VIENNE
www.diocese-grenoble-vienne.fr

Six communes, six **clochers** : Chasse sur Rhône, Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette.



Michel Buisson –Prêtre modérateur - 10 Rue de la République - 38670 Chasse-sur-Rhône

Tel. 04 78 73 06 04 - Courriel : michel.buisson@diocese-grenoble-vienne.fr

Maison Paroissiale face à l'église de **Chuzelles** : 04 74 57 91 27 (avec répondeur/enregistreur)

Permanence le vendredi de 19 h à 19 h 30 et le samedi matin de 10 h à 12 h. au cours de l'année.

Accueil à la maison paroissiale : Régine Colcombet – Chasse sur Rhône - 04 78 73 08 55

Baptême : Brigitte Salel – Serpaize 04 74 57 02 43 -

Mariage : Gérard Légiardi – Seyssuel 04 74 85 56 66

Funérailles : Lydie Montabroud –Chasse sur Rhône 06 71 06 01 35

Célébrations dominicales & grandes fêtes : site internet national **Messesinfo**

Une messe chaque **dimanche à 10 heures 30 à Seyssuel**

Une messe le **samedi soir à 18h30 en alternance : Villette –Chuzelles- Serpaize – Luzinay**
(Consulter le panneau d'affichage près de l'église)

CELEBRATION des **RAMEAUX** et de la **PASSION** à **Luzinay** le samedi 23 mars 2013 - à 18 h 30

Jour de **Pâques 31 mars 2013** : célébration de la Résurrection à 10 h 30 **Villette et Seyssuel**

SEMAINE SAINTE : Jeudi Saint 28 mars et Vendredi Saint 29 mars à 20 h – **Villette**

Veillée Pascale samedi 30 mars à 21 h - **Villette**

Dimanche 24 mars 2013 à 10 h 30 à **Seyssuel**



ASSOCIATION ADMR SERPAIZE

L'association a fêté ses aides à domicile et bénévoles autour d'un bon repas apprécié par tous le 14 décembre.

L'association a procédé en décembre à ses premières élections du personnel en application de la convention collective de branche de janvier 2012. Cela va permettre une meilleure coordination entre le Conseil d'Administration et les employés.

L'Admr attire l'attention de ses clients sur les renouvellements de prise en charge CARSAT, MSA qui sont pris avec effet rétroactif, que la prise en charge soit maintenue, réduite ou supprimée. De ce fait, les bénéficiaires de ces aides doivent être très attentifs à la date de fin de prise en charge.

Suite aux enquêtes de satisfaction, l'association s'engage à prendre en compte les remarques afin d'améliorer le service rendu.

CHUZELLES, HISTOIRE & PATRIMOINE

SAMEDI 25 MAI :

Inauguration des tomettes posées à la chapelle Saint Maxime à 15 heures

SAMEDI 15 JUIN :

Journée du patrimoine

10 h visite commentée de l'Eglise Saint Hippolyte

11 h visite atelier Monsieur Stora

12 h 30 pique nique chapelle Saint Maxime, visite de la source

14 h 30 Visite d'une demeure XVIIIème siècle



« Le Printemps est arrivé,
Sors de ta maison.
Le printemps est arrivé,
La belle saison.
L'amour et la joie sont revenus chez toi »

Michel Fugain

Mais oui, le printemps est là malgré les soubresauts intempestifs de la météo et la fraîcheur qui persiste. Notre concert de printemps justement se prépare avec enthousiasme. A l'heure où vous lirez ces lignes, ce ne sera plus qu'un souvenir.

Cet article n'est donc pas une invitation au concert, ni un compte-rendu de son déroulement mais plutôt une évocation de l'esprit et de l'idée qui nous ont conduit à un échange.

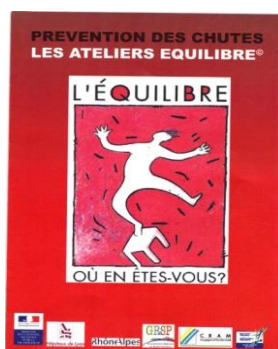
Ce week-end du 6 avril demande de la part des choristes beaucoup d'investissement pour organiser, préparer, accompagner, servir, héberger nos hôtes, mais les retombées positives sont nombreuses, non pas en termes d'argent mais en terme humain, de chaleur humaine, d'amitié, de bonheur et de paix.

Quelques dates à retenir

Les **8 et 9 juin**, grand concert « Music Story » à l'Espace saint Germain à Vienne avec la participation des chorales de Seyssuel, Chuzelles, Péage de Roussillon et l'Harmonie de Seyssuel et de l'Orchestre Du Pays Roussillonnais.

Le **mardi 18 juin** nous participerons au **concert annuel de l'école** de Chuzelles. Nous préparons en collaboration avec l'intervenante en musique un programme adapté afin que parents et enfants passent une bonne soirée.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Gym Equilibre, c'est parti !

L'atelier de Gymnastique Equilibre proposé par la GV en collaboration avec le COREG EPGV du Lyonnais et la CARSAT a débuté le 12 mars dernier.

14 participants vont durant 12 semaines suivre des cours d'activités physiques sur le thème de l'équilibre postural encadrés par une animatrice spécialisée et diplômée.

L'objectif final de cet atelier est d'offrir aux seniors **un meilleur confort de vie** et de développer les **automatismes d'évitement de la chute**.

La GV envisage de renouveler cette expérience pour la prochaine saison si le nombre d'inscrits est suffisant et si les subventions accordées cette année sont reconduites.

MONDIAL DE RUGBY

10 MAI
Parade dans Vienne
Cérémonie d'ouverture
au Théâtre Antique

11 MAI
Feu d'artifice stade de Vienne

11 et 12 MAI
MATCHS : Côtes d'Azur - Luzinay -
St Clair du Rhône - Vienne - Ampuis

ViennAgglo | Vienne | isère | RhôneAlpes | Comité de Rugby

ACCA Chuzelles

Depuis quelques années 2 modes de chasse sont présents :

Le petit gibier (faisans, perdrix, lièvres) disparaît peu à peu à cause de la modification du biotope, manque de haies et de cultures appropriées à ces gibiers mais aussi la prolifération de nuisibles (renards, fouines, chats errants).

Le grand gibier donc le chevreuil a été implanté par la fédération et ACCA du secteur dans les années 80 alors que le sanglier est apparu bien plus tard naturellement.

Ces 2 espèces demandent beaucoup de travail sur le terrain et nécessitent une grande gestion cynégétique pour l'équilibre de celle-ci avec une grande partie réservée à la sécurité des battues.

Cette année l'ACCA de Chuzelles a pu accueillir le 26 janvier dernier sur son territoire

14 fauconniers venant de 8 départements pour une journée de chasse au vol.

Le samedi matin se sont retrouvés pour les consignes de chasse un grand nombre de personnes de tous les horizons, curieux de découvrir le haut vol avec les faucons et le bas vol avec les buses de Harris et les autours des palombes. Le temps étant de la partie, ce fut un festival de vols plus beaux les uns que les autres dans une ambiance très sympathique.

Étaient présents les responsables de la garderie, le représentant de la préfecture de la Drôme, la fédération des chasseurs de l'Isère dont l'administrateur Michel MERAUD, des membres du conseil municipal de Chuzelles, des membres du bureau national...

Patrick LABBE et Christophe FOURNIER, les deux présidents de l'ACCA de Chuzelles et de Villette de Vienne, ayant prêté les territoires, furent ravis et n'ont pu que se féliciter de cette première.

En conclusion nous constatons aujourd'hui que ce sport et passion deviennent de plus en plus difficiles à motiver et attirer des jeunes chasseurs Chuzellois.

L'ACCA de Chuzelles tient à remercier les municipalités pour leur soutien et leur confiance apportés entre autre lors de l'aménagement et construction du local de chasse.



Le centre 1000 loisirs de la Seienne

Accueil sur la commune de Luzinay -242 rue des allobroges- pour les enfants à partir de 3 ans et jusqu' 'à 14ans

Disposant d'un agrément direction départementale cohésion sociale - PMI.

Lieu de projet pour les enfants et les jeunes, lieu de loisirs éducatifs ou l'enfant est acteur de ses loisirs.

L'équipe pédagogique est diplômée et nous travaillons par tranche d'âges, nous favorisons les initiatives, la curiosité, la découverte de l'art et le sport,

L'autonomie, le plaisir et la découverte de vivre ensemble.

Nous proposons des programmes variés, des sorties sportives et ludiques, des loisirs pour les ados.

Le centre fonctionne les vacances de pâques du 22 avril au 26 avril et du 29 avril au 3 mai et une semaine sportive avec éducateurs sportifs.

Les vacances de juillet du 8 juillet au 2 août 2013.

Nous proposons pour juillet 2013 des camps

KATING du 15/07 au 19/07/13 pour les 11/15ans

EQUITATION du 15/07 au 19/07 pour les 11/15ans

MULTI-ACTIVITES du 08/07 au 12/07 pour les 8/11 ans

DECOUVERTE AU FIL DE L'EAU sur une péniche du 29/07 AU 20/08/2013 pour les 7/11 ANS

Vous découvrirez sur le blog du centre, programmes, photos, renseignements.

<http://cmlchuzelles.canablog.com> / tel 04 74 57 41 74 ou 0626735053

1007 rue des Allobroges 38200 LUZINAY

Tél. 04 74 57 41 74 - Mobile 06 26 73 50 53

e-mail : milleloisirs@orange.fr - web : <http://cmlchuzelles.canablog.com>



32^{ème} EDITION DU FESTIVAL D'HUMOUR

Jeudi 21 mars
SAINT SORLIN DE VIENNE
Humoristiquement conte

Vendredi 22 mars
SAINT ROMAIN EN GAL
D'un commun accord

Samedi 23 mars
VIENNE (Théâtre de Vienne)
Ali... Au pays des merveilles

Mardi 26 mars
SEPTÈME
Tout est bon dans le Cosson

Jeudi 28 mars
REVENTIN VAUGRIS
Denis WETTERWALD et son orchestre

Vendredi 29 mars
LUZINAY
Et pendant ce temps, Simone veille

Mardi 2 avril
MOIDIEU DETOURBE
Jean Patrick DOUILLON

Mercredi 3 avril
PRIMARETTE
Barber Shop Quarter

Jeudi 4 avril
CONDRIEU
Eric TOULIS

Vendredi 5 avril
CHASSE SUR RHONE
Jean Patrick DOUILLON

Mardi 9 avril
SEYSSUEL
Tout est bon dans le Cosson

Samedi 6 avril
VIENNE (MJC)
Steve WARING en solo

Soirée de Clôture Vendredi 12 avril
JARDIN
En attendant Julio... + surprise

Lundi 8 avril
LES COTES D'AREY
Barber Shop Quartet



Mercredi 27 mars CHUZELLES WALLY

Chuzelles accueillera l'artiste **WALLY** avec son spectacle « **Le Best On** » le 27 mars à 20h30 au Mille Club.

Entre monologues, sketches et ses célèbres chansons courtes, Wally tout en swing, en scat et en petits chœurs vous fait passer un bon moment humoristique. **Décapant !**



Bulletin tiré à 850 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°118 – dépôt légal février 2013.